

1770.

Le 5 novembre 1770, la ferme de dix ans de Saint-Cyr a été étroussée au chapitre, moi présent, à quatre habitants de la paroisse de Couzon, pour le prix annuel de 3,870, sans y comprendre les charges. J'observerai au curé qui me succédera, qu'après un grand nombre de difficultés et procès, tant avec les seigneurs-comtes qu'avec leurs fermiers de S<sup>t</sup> Cire, je suis venu à bout de leur faire régler dans les fermes ce qui revient au curé, savoir d'y faire insérer que les fermiers donneront 42 bichets de bled pur, net et loyal et marchand, mesure de Lion, ce qui ne se faisait pas autrefois. *Item* 35 bichets même bled pour les noales. *Item* 60 quintaux paille froment. *Item* 16 ânées de vin dans les tonneaux que fournira le S<sup>r</sup> curé, lesquels seront *jeogez* extérieurement. En novembre 1770, le bled vaut le bichet 9 livres, le vin nouveau 30 livres l'année. Toutes les denrées sont hors de prix. On craint fort une disette générale. Les vendanges de 1770 ont été très médiocres, à cause des pluies fréquentes qui ont fait couler les raisins ; on ne fait qu'un vingtième de récolte.

1771.

M<sup>re</sup> Guillaume Veillias, vicaire (de Saint-Just-en-Forest).  
 1<sup>er</sup> fabr. Étienne Mortier, qui a succédé à Claude Manisier, dit Manebeau.  
 2<sup>me</sup> André Valansot, dit Mion (de la Chaux).  
 Porteur du plat : J.-B. Deffarges.  
 1<sup>er</sup> recteur de la confrérie : Mathieu Viallon, dit Don-daine.